



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 21 février 2019

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

*Sous-direction des politiques sociales, de la prévention
et des pensions*

Bureau des prestations d'action sociale

**ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT
DES MEMBRES DU
COMITE CENTRAL D'ACTION SOCIALE**

Version consolidée en date du 23 juin 2021

Le ministre de la transition écologique et solidaire,

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 09 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et au ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR) ;

Arrêtent :

Article 1 :

Le nombre de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales des fonctionnaires regardées comme les plus représentatives est fixé comme suit :

- FNEE - C.G.T (Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement)
5 sièges titulaires et 5 suppléants

- F.O (Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services)
4 sièges titulaires et 4 suppléants

- UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)
3 sièges titulaires et 3 suppléants

- C.F.D.T. (Union Fédérale de l'Environnement, des Territoires, des Autoroutes et de la Mer)
2 sièges titulaires et 2 suppléants

- FSU
1 siège titulaire et 1 suppléant

Article 2 :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 09 octobre 2014 modifié portant création du comité central d'action sociale et des comités locaux d'action sociale et fixant leurs attributions et leur organisation, le nombre de représentants est fixé comme suit :

1 - En tant que représentant(e)s de l'Administration :

Membres titulaires :

M. Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines – SG/DRH
Mme Anne AMSON, cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail -SG/DRH/D
Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions - SG/DRH/D/PSPP
M. Raphael DUFAU, chef du bureau des prestations d'action sociale - SG/DRH/D/PSPP/PSPP2
Mme Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention - SG/DRH/CRHAC2
M. Jean Pascal BIARD, directeur régional adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mme Marion BAUD, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale (SG/DRH/RS3)

Membres suppléants :

Mme Fanny DELEMOTTE, chef du bureau du budget du personnel - SG/DRH/PSPP2
M. Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel
Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions - SG/DRH/D/PSPP
Mme Julie BOUDON, adjointe à la cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention - SG/DRH/CRHAC2
Mme Ninon LÉGÉ, directrice adjointe - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. Julien CUSTOT directeur adjoint - DREAL Pays Loire
XXX

2 - En tant que représentant(e)s du service social :

Membre titulaire :

Mme Corinne GRUSZKA, conseillère technique nationale de service social

Membre suppléant :

Mme Hélène POITOUT-LAIRD, conseillère technique de service social – DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

3 - En tant que représentant(e)s d'organismes ou d'associations œuvrant pour l'action sociale :

Membres titulaires :

Mme Michèle JOSSIER présidente de la Fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide (FNASCE)
M. Stéphane SUTEAU, président du Comité de gestion des centres de vacances (CGCV)
M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS)

Membres suppléants :

M. Stéphane VACHET, vice président "entraide" de la FNASCE
M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV
M. François GODLEWSKI, vice-président du comité d'aide sociale (CAS)

4 - En tant que représentant(e)s du personnel

Désignés par l'organisation CGT

Membres titulaires :

M. Franck ROBERT
M. Christian MAHUT
M. Patrice LONGÉ
M. Christian JACQUEMARD
Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS

Membres suppléants :

M. Mickaël ROUX
Mme Jocelyne PELÉ
Mme Bernadette COIGNAT
M. Laurent LANOÉ
Mme Barbara ROUSSAUD

Désignés par l'organisation FO

Membres titulaires :

M. Pascal WEST
Mme Anne DELAROQUE
M. Jacques DOTU
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA

Membres suppléants :

Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET
Mme Caroline FOREST
M. Serge GRIMAUD
Mme Françoise LEFEVRE

Désignés par l'organisation UNSA

Membres titulaires :

Mme Annie HUYGHE
M. Franck MAZET
Mme Nadine COMTE

Membres suppléants :

Mme Jacqueline GOUDOUX
Mme Marielle CUNY
M. Christian MALGARINI

Désignés par l'organisation CFDT

Membres titulaires :

Mme Maryline GROSROYAT
M. Eric TAVERNIER

Membres suppléants :

M. Yoan MARSANNE
Mme Martine LE GOUIC PROVOOST

Désignés par l'organisation FSU

Membre titulaire :

M. Romain ARCANGELI

Membre suppléant :

XXX

Article 3 :

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines

Signé

Jacques Clément